

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 janvier 2018	N° 2018-3

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 janvier 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVF	N° 2018-3

Association "Jumping international de Bordeaux" - Organisation de la 22^{ème} édition du Salon du cheval de Bordeaux - Année 2018 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

➤ **Présentation de la manifestation**

Créé en 1973, le Jumping international de Bordeaux fête en 2018 sa 43^{ème} édition. Compétition classée au plus haut niveau en matière de sports équestres (5 étoiles), elle est la seule étape disputée en France de la Coupe du Monde de saut d'obstacles organisée par la Fédération équestre internationale (FEI). Réservé aux 40 meilleurs cavaliers mondiaux de cette discipline, le Jumping international de Bordeaux est la 10^{ème} épreuve de ce circuit qui en compte 12, et ses résultats sont donc déterminants pour le classement final de cette Coupe du Monde, ce qui accroît d'autant sa visibilité et sa notoriété.

En même temps que s'accroissaient le niveau et la notoriété de cette épreuve, les organisateurs ont développé un ensemble d'autres événements qui viennent enrichir l'offre du Jumping international de Bordeaux, notamment envers le grand public, et qui bénéficient de son prestige. C'est ainsi qu'ont été créés des compétitions de saut destinées aux amateurs, des concours d'attelage (dont la finale de la Coupe du Monde, qui réunit les 6 meilleurs attelages mondiaux), etc., mais aussi un salon, baptisé jusqu'à l'année dernière « Jumping l'Expo ».

Pour cette 22^{ème} édition il devient le « Salon du cheval de Bordeaux », du 1er au 4 février 2018, toujours dans le cadre du Jumping international de Bordeaux, au sein du hall 1 du Parc des expositions. Il s'étend sur 25 000 m², surface doublée par rapport aux années précédentes, d'où sa nouvelle appellation.

Ouvert aussi bien au grand public qu'aux professionnels, ce salon accueillera 200 exposants (contre 130 en 2017), qui présenteront l'ensemble des produits et services susceptibles d'intéresser les amateurs de sports équestres (matériel et équipement du cheval et du cavalier, nourriture et soins des chevaux, objets d'art et de décoration, etc.), y compris les offres des associations et des centres équestres à destination des publics (notamment les enfants et les jeunes) désireux de s'initier à la pratique de ce sport.

La fréquentation visée est de 60 000 visiteurs, chiffre qui a déjà été atteint en 2017, contre 50 000 en 2016. Ce salon est donc devenu une composante majeure de l'ensemble des manifestations regroupées sous le signe du Jumping international de Bordeaux, événement sportif organisé à Bordeaux le plus médiatisé : outre les retombées dans les médias spécialisés, des images seront retransmises dans 120 pays (120 heures de retransmission TV, 54 heures de streaming), avec également une bonne visibilité sur les réseaux sociaux (38 000 fans sur Facebook par exemple).

La fréquentation de ces multiples événements induit également des retombées positives pour les acteurs bordelais du tourisme, et notamment de l'hôtellerie et de la restauration, puisqu'une partie importante de ces visiteurs ne sont pas originaires de la région.

➤ Bilan de l'année 2017

En 2017, Jumping l'Expo a accueilli 60 000 visiteurs, en forte progression par rapport à 2016 (50 000 visiteurs). Le nombre d'exposants a progressé à 130, contre 120 en 2016.

Le succès de cette manifestation ne se mesure pas seulement en termes de fréquentation du salon ou de l'ensemble des événements organisés dans le cadre du Jumping International de Bordeaux, mais également en termes de retombées médiatiques pour la métropole bordelaise comme indiqué précédemment.

Cet impact médiatique contribue à la notoriété et à l'attractivité de Bordeaux Métropole.

➤ Projet 2018 lié à l'organisation de la 22^{ème} édition du Salon du cheval du 1^{er} au 4 février 2018

Pour 2018, l'association Jumping international de Bordeaux vise une affluence au moins aussi importante qu'en 2017.

Cette manifestation offre à des PME-PMI (Petites et moyennes entreprises – petites et moyennes industries) de cette filière l'opportunité de faire connaître leurs produits et services à un public composé aussi bien de professionnels que de simples visiteurs, pour un coût raisonnable pour l'exposant.

Le programme d'animations, notamment à destination du jeune public, sera encore enrichi. Et la localisation du salon à proximité immédiate du paddock permet au grand public de voir s'entraîner les cavaliers participant aux différentes épreuves. Le Jumping International de Bordeaux, dont le Salon du cheval de Bordeaux (nouveau nom de Jumping l'Expo) est désormais une composante importante, est l'événement sportif organisé à Bordeaux le plus médiatisé, que ce soit dans les médias spécialisés ou grand public (retransmission d'images dans 120 pays, 54 heures de streaming vidéo), ou sur les réseaux sociaux (38 000 fans sur Facebook). Le soutien financier à un tel événement s'inscrit donc dans la stratégie d'attractivité de Bordeaux Métropole, de part ses retombées économiques et médiatiques.

➤ Plan prévisionnel de financement

En termes de financement, il est à noter que la subvention accordée par Bordeaux Métropole a été réduite de 36 000 € en 2015 à 34 000 € en 2016 (-5,6%), puis maintenue à 34 000 € en 2017.

Le montant proposé pour 2018 est à nouveau de 34 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 618 500 € TTC (annexe 2 à la convention).

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget N	Budget N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	27.5%	26.8%	12.0%
% de participation de BM / Budget global	5.5%	6.9%	8.8%
% de participation des autres financeurs / Budget global	0%	0%	

L'augmentation du budget prévisionnel 2018 par rapport à celui de 2017 est liée au fort développement de la manifestation (surface doublée, 200 exposants contre 130).

A noter que, si aucune autre demande de subvention n'est faite dans le cadre de Jumping l'Expo, l'aide de la Région et de la ville de Bordeaux a été sollicitée pour l'organisation du Jumping international de Bordeaux, à hauteur respectivement de 35 000€ et de 30 000€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 08 juin 2017,

VU l'avis de la commission d'examen des subventions du 25 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par son ampleur et sa notoriété, le « Salon du cheval de Bordeaux », organisé dans le cadre du Jumping international de Bordeaux, épreuve sportive de renommée mondiale et fortement médiatisée tant en France qu'à l'international, contribue à développer l'image et la notoriété de Bordeaux Métropole, et s'inscrit dans sa stratégie d'attractivité, tout en participant au développement du tourisme sur son territoire.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 34 000 € en faveur de l'association Jumping international de Bordeaux pour l'organisation du « Salon du cheval de Bordeaux », qui se tiendra du 1^{er} au 4 février 2018.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'adoption du Budget principal de l'exercice 2018 au chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2018	